

**Objet : Nouveau service de collecte offert pour les institutions, commerces, industries (ICI)
d'Eastman à compter du 1^{er} janvier 2014**

Madame, Monsieur,

La municipalité d'Eastman offre, sur une base volontaire, aux institutions, commerces et industries, le service de collecte municipal pour les ordures, matières recyclables ainsi que pour les matières compostables. Vous devrez être inscrits officiellement par formulaire (voir en pièce jointe) pour bénéficier de ce service de collecte municipale. Les ICI qui ne seront pas inscrits devront prendre entente avec leur propre collecteur.

Critères d'éligibilité au programme :

- Utiliser 4 bacs et moins par type de matières (Exemple 4 bacs d'ordures, 4 bacs de matières recyclable, 4 bacs pour le compostage);
- Et/ou**
- Utiliser un conteneur à recyclage;
 - Être un commerce, une industrie ou une institution;
 - Être situé sur le territoire d'Eastman.

Note importante : Les conteneurs à déchets ne sont pas éligibles

Modalités de fonctionnement :

Lors de l'adhésion à ce programme, tous les bacs que vous utiliserez pour votre commerce, industrie ou institution devront être identifiés à l'aide d'un autocollant (identifié par un numéro) afin que les employés qui effectuent la collecte puissent rapidement les distinguer (voir exemples des autocollants sur le formulaire). Seuls les bacs munis d'autocollants délivrés par la municipalité seront collectés par le service municipal. L'autocollant doit être apposé sur le côté du bac, de manière à être visible pour le collecteur.

Pour ceux qui prendront un conteneur à recyclage, ce dernier vous sera délivré par le collecteur de la municipalité, soit la compagnie *Sani-Estrie Inc.*

Important: Si vous avez un usage commercial à même votre résidence et que les bacs résidentiels suffisent à votre besoin commercial également, il n'est pas nécessaire de remplir le formulaire joint.

Mention : Je suis écoresponsable !

Toutes les entreprises qui participeront à la collecte des matières compostables et recyclables recevront la mention "Je suis ÉCOresponsable" sur leur autocollant et figureront sur une liste des entreprises ÉCOresponsables d'Eastman, liste qui sera diffusée sur notre site internet. Cette initiative se veut être un incitatif à la "responsabilisation" de ce que vous générez comme matières en favorisant le compostage et le recyclage afin de réduire le plus possible vos déchets.

Tarification

Les détails de la tarification sont approximatifs et son indiqués au verso du formulaire ci-joint. Les prix exacts seront diffusés à la suite de l'adoption du règlement de taxation 2014. Toutefois, les coûts indiqués sont basés sur des évaluations assez précises.

Accès à l'écocentre du Canton de Potton

Tous les commerces et entreprises d'Eastman ont accès à un écocentre pour disposer des matières qui ne seront pas acceptées dans la collecte municipale comme : les matériaux de construction, les matières dangereuses, les matières électroniques et informatiques, les métaux et autres.

Coordonnées

Adresse : 5, chemin West Hill, Mansonville

Personne-ressource : Alexandra Leclerc, 450-292-3313, poste 229

Horaire 2013 : les samedis entre 8h et 13h, du 6 avril au 14 décembre 2013

(l'horaire 2014 vous sera disponible sous peu)

Grille tarifaire – accès écocentre

Matières acceptées	Entrepreneurs/commerçants
Matériaux de construction, rénovation et démolition	35\$/m ³
Métaux	gratuit
Bardeaux d'asphalte	50\$/m ³
Matières dangereuses (RDD)	gratuit
Matière électronique, informatique	10\$/visite
Textiles	gratuit

Légende : Coffre d'auto = 0,5 m³ / remorque ou boîte de camionnette 4 x 8 pieds = 2 m³

Pour participer à ce programme, veuillez remplir obligatoirement le formulaire ci-joint et nous le retourner **avant le 21 octobre 2013, 16h00** soit directement à l'hôtel de ville au 160, chemin George-Bonnallie ou par courriel au environnement@muneastman.ca

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'inspectrice en environnement au 450-297-3440, poste 26